

Accompagner l'émergence d'une économie circulaire

Avec une grande qualité environnementale et paysagère, le Pays de Thiérache dispose d'atouts qui témoignent de son potentiel de développement sur la thématique de la transition écologique.

Même si des initiatives individuelles existent déjà, elles semblent manquer de lien et de visibilité à l'échelle du Pays de Thiérache. Ainsi, il apparaît primordial d'amorcer et de mettre en lumière des expériences pilotes qui s'inscrivent dans la voie de la transition, notamment celle de l'économie circulaire.

Des enjeux forts apparaissent pour initier des dynamiques nouvelles et engager le territoire. Le contrat d'Objectifs Territorial, signé en 2021 avec l'ADEME, est un outil essentiel dans l'accompagnement des collectivités vers des pratiques plus vertueuses.



© PETR de Thiérache - Chantier d'insertion Recycl'jouets

Quels sont les objectifs ?

OBJECTIFS stratégiques

- **Lancer une dynamique collective** autour de l'économie circulaire;
- **Devenir un territoire exemplaire** en matière de transition et de préservation de l'environnement.

OBJECTIFS opérationnels

- **Expérimenter pour donner à voir** les opportunités économiques, sociales et environnementales permises par l'économie circulaire à l'échelle du Pays de Thiérache ;
- **Stimuler les initiatives individuelles et collectives** pour tendre vers des pratiques plus vertueuses (réduire - réutiliser - recycler) ;
- **Sensibiliser à la consommation responsable**, l'économie de la fonctionnalité.

Quels effets attendus ?

- **Engagement et partage d'une stratégie territoriale** par les acteurs locaux afin de tendre vers des pratiques plus responsables (compréhension d'enjeux et capacités à agir) ;
- **Optimisation des ressources locales** ;
- **Ancrage et exemplarité du monde productif** en matière d'économie circulaire ;
- **Modification des techniques** de production et comportements des consommateurs.

Pour quelles actions ?

**Tendre vers
une meilleure gestion
des ressources
locales et
des déchets**

- › **Soutien à la création d'un annuaire** des acteurs travaillant sur les thématiques Réemploi, Réutilisation et Réparation (3R) ;
- › **Soutien à un état des lieux** (diagnostic) des matières premières locales et co-produits agricoles ;
- › **Créer des espaces physiques dédiés** au réemploi et à la valorisation des déchets et les équiper pour un meilleur maillage du territoire ;
- › **Créer des espaces physiques en lien** avec le troc ou les dons alimentaires et les équiper ;
- › **Investir dans des équipements** adaptés et mutualisés pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

**Stimuler
les initiatives
collectives
pour devenir
un territoire
exemplaire**

- › **Réaliser un état des lieux** de la consommation et des rejets d'entreprises du territoire et identifier des pistes d'optimisation dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale ;
- › **Élaborer un guide de bonnes pratiques** interentreprises (tout domaine concernant la vie au sein de l'entreprise) ;
- › **Accompagner la création de lieux ressources** incubateurs et démonstrateurs pour donner à voir les opportunités économiques, sociales et environnementales permises par l'économie circulaire, qu'ils soient fixes ou itinérants ;
- › **Créer des temps d'animation** autour du gaspillage alimentaire et de la consommation durable sur l'ensemble du territoire.

**Rendre visibles
et lisibles des actions
pilotes à destination
de l'ensemble
des acteurs
du territoire dans
le domaine
de la transition
écologique**

- › **Organiser des événementiels** pour mettre en lumière des initiatives territoriales et/ou extraterritoriales inspirantes ;
- › **Créer des supports de communication digitaux** pour mettre en lumière des initiatives territoriales et/ou extraterritoriales inspirantes.

Pour quelles dépenses ?

DÉPENSES 
immatérielles

- **Frais de personnel :**
 - › Frais salariaux (salaires et charges) ;
 - › Coûts indirects calculés sur la base de l'application d'un taux forfaitaire de 15% aux frais de personnel directs éligibles ;
- **Frais de fonctionnement** directement liés à l'opération (frais de réception, déplacement, hébergement, restauration du personnel, sur barème ou sur forfait).
- **Prestations externes :**
 - › Étude, conseil, diagnostics, expertises, ingénierie ;
 - › Études préalables (d'opportunité et de faisabilité), honoraires de maîtrise d'œuvre ;
 - › Communication : achats de matériels et de petits équipements de signalisation (drapeau sur mât, plaques, totems, Roll-ups, kakemonos, stands mobiles), conception de supports, conception de site internet, location de salle, frais de réception, conseil et élaboration de stratégie éditoriale, marketing et événementielle, production de contenu textuel et visuel ;
 - › Frais de formation (coûts pédagogiques sur la base d'un contenu pédagogique établi et du public ciblé défini) ;
 - › Coûts liés aux participants (déplacements, hébergement, restauration sur la base de forfaits, barèmes et/ou frais réels).
 - › Frais événementiels (sonorisations, animations).
- **Outils collaboratifs** (plateforme numérique, outils de gestion, site internet et systèmes d'information locaux en réseaux).

DÉPENSES 
matérielles

- › Achat et location de matériel ;
- › Équipements (technique et mobilier) ;
- › Achat de mobilier urbain (signalisation, signalétique) ;
- › Travaux paysagers ;
- › Acquisition de véhicule propre destiné à la création d'un espace ressource donnant à voir les opportunités permises par l'économie circulaire ;
- › Travaux d'aménagement et/ou de rénovation du bâtiment/structure/local s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire et de préservation de l'environnement.

Dépenses
inéligibles

- › Investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- › Valorisation de postes/missions non dédiés au projet accompagné par LEADER
- › Coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- › Contributions volontaires en nature (en travail, biens et services)
- › Auto-construction
- › Auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- › Achat de matériel d'occasion
- › Voirie et les réseaux divers
- › Acquisitions foncières et/ou immobilières
- › Crédits-bails
- › Fonds de commerce
- › TVA
- › Coûts d'amortissement
- › Petit outillage (quincaillerie).



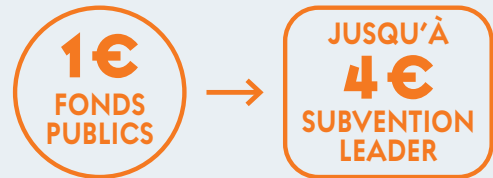
Les particuliers, habitants...
(qui ne détiennent pas de N° SIRET)
ne pourront bénéficier d'un soutien au titre de LEADER.

Pour qui ?

- > Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache ;
- > Les Sociétés d'Économie Mixte ;
- > Syndicats Mixtes ;
- > EPCI/Communes (collectivités territoriales et leurs groupements) ;
- > Associations Loi 1901 ;
- > Organismes / Chambres consulaires ;
- > Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs ;
- > Groupements d'Intérêt Économique ;
- > Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental ;
- > Entreprises/entreprises artisanales, commerciales et de services/TPE/PME au sens communautaire ;
- > Sociétés civiles ;
- > Coopératives (SCIC, SCOP...);
- > Fondations ;
- > Organismes de formation ;
- > Établissements d'enseignement publics et privés.

Combien ?

Chaque projet doit obligatoirement bénéficier d'un cofinancement public :



PLANCHER

PLAFOND

3 000 € DE FEADER

25 000 € DE FEADER

▼
PORTEUR DE projet privé

ou

5 000 € DE FEADER

▼
PORTEUR DE projet public

Et si l'Europe finançait votre projet ?

CONTACTEZ DÈS MAINTENANT :

Charlotte MADELINE Animatrice LEADER
03 23 98 19 20
cmadeline@pays-thierache.fr
www.pays-thierache.fr

